

## Pièces à joindre au dossier :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du livret de famille (pages enfants et parents) ou un extrait d'acte de naissance pour vérifier la filiation

## ENFANT

Nom :  Sexe : Masculin  Féminin   
 Prénoms :   
 Né(e) le :  à  Département de naissance :

## REPRÉSENTANT LÉGAL 1

Situation familiale : Marié  Pacsé  Union libre  Veuf (ve)  Célibataire/Parent isolé   
 Père  Mère  Autre  (précisez) :  Autorité parentale : Oui  Non   
 Nom de naissance :  Prénom :   
 Nom d'usage :   
 Mail :  Tél :   
 Adresse du domicile :   
 CP :  Ville :   
 Si déménagement prévu, future adresse :

## REPRÉSENTANT LÉGAL 2

Situation familiale : Marié  Pacsé  Union libre  Veuf (ve)  Célibataire/Parent isolé   
 Père  Mère  Autre  (précisez) :  Autorité parentale : Oui  Non   
 Nom de naissance :  Prénom :   
 Nom d'usage :   
 Mail :  Tél :   
 Adresse du domicile :   
 CP :  Ville :   
 Si déménagement prévu, future adresse :

## PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE ÉCOLE PUBLIQUE

A compter de (date) :  En classe de :   
 Si changement : ancienne école :  Ville :   
 Fratrie scolarisée à Guilers : Oui  Non

Cadre réservé à  
l'administration

- DE  
 CM  
 CE  
 PK

Frères ou sœurs	Nom	Prénom	Date de naissance	Établissement
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## PÉRIMETRES SCOLAIRES

Une carte scolaire répartit les enfants dans les groupes scolaires publics, en fonction du lieu de résidence.  
 Carte scolaire consultable sur le site [www.ville-guilfers.fr](http://www.ville-guilfers.fr) rubrique inscription scolaires.

**N'oubliez pas de signer le verso**



**Demande de dérogation scolaire à compléter si :**

- Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre école que celle de votre périmètre principal.
- Vous n'êtes pas résident à Guilers mais souhaitez y scolariser votre enfant.
- Vous êtes résident à Guilers mais souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune.

**CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE**

L'inscription scolaire n'est définitivement acceptée qu'après validation par le Directeur d'école.

**La scolarisation des enfants de moins de 3 ans (Toute Petite Section) se fait en fonction des places disponibles et de la date de naissance de l'enfant. La décision finale appartenant au Directeur de l'école, le certificat scolaire sera établi uniquement après cette validation.**

**KIOSQUE FAMILLE (inscription aux activités)**

Restauration scolaire, services périscolaires : après admission définitive par le directeur d'école et validation du dossier de votre enfant par la Mairie, vous pourrez vous rendre sur le Kiosque Famille muni de votre identifiant afin d'inscrire votre enfant aux activités et accéder aux calendriers de réservations.

**DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE**

La municipalité est soucieuse de proposer un équilibre dans les effectifs des classes, pour favoriser une qualité égale d'enseignement entre les établissements.

Votre demande de dérogation sera étudiée par la commission des dérogations, le service éducation vous informera de la décision.

- Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre école que celle de votre périmètre principal
- Vous êtes résident à Guilers mais souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune

**Documents à joindre :**

- Contrat de travail assistante maternelle
- Justificatifs de domicile



Motifs de la demande \* :

- Vous n'êtes pas résident à Guilers mais souhaitez y scolariser votre enfant

**Documents à joindre :**

- Justificatifs de domicile / contrat de travail
- La décision de la mairie de votre domicile concernant la scolarisation et la répartition intercommunale des charges des écoles publiques du 1er degré. (sauf enfant résidant sur Brest Métropole)

Motifs de la demande \* :

\* En cas de besoin, un papier libre peut être ajouté pour compléter la demande.

Merci de bien vouloir notifier toute modification des données concernant votre enfant auprès du service éducation.

Date :

Signature représentant légal 1 :

La signature d'un seul représentant légal vaut présomption d'accord du deuxième pour l'inscription à l'école.

Signature représentant légal 2 :

Toute falsification de documents et/ou fausse déclaration est punissable par la loi (article 441-7 du code pénal)